

Depuis l'accident dramatique de Fukushima, les commissions locales d'information des 3 principaux sites nucléaires du Cotentin se sont réunies chaque mois pour tenter d'élaborer un ensemble de questions touchant la sécurité des sites qui nous concernent directement : le centre de retraitement de la Hague, les centrales de Flamanville dont 2 en production, l'EPR en construction et le centre de stockage de l'ANDRA.

Les élus y sont représentés, à côté des associations : l'ACRO, le CREPAN, Greenpeace, Sortir du Nucléaire, y siègent aussi les traditionnels supporters du nucléaire, il arrive même que les plus ardents défenseurs du nucléaire se retrouvent d'accord avec Greenpeace au sujet de questions de sécurité.



Nous avons rédigé ensemble, un document de travail dont nous sommes signataires.

L'ACRO en est le rédacteur principal, les autres associations le valident et le complètent.

Nous envisageons de mobiliser les représentants de la Chambre d'Agriculture et du monde de la pêche pour leur faire comprendre que leur voix peut être déterminante afin qu'AREVA et autres respectent les demandes de l'ASN, ce qui est loin d'être toujours le cas.

Anne-Marie Duchemin

Les enfants de Fukushima traités comme les travailleurs du nucléaire



C'est ce que révèle l'ACRO en juillet, en annonçant, que 10 enfants de la ville de Fukushima contrôlés par le laboratoire indépendant sont contaminés par les rejets radioactifs de la centrale située à 60 km de chez eux. Les tests ont eu lieu en mai à la demande des parents, et les résultats indiquent que toutes les urines contiennent du césium 134 et césium 137 avec un maximum de 1,3 becquerel par litre. Ces mesures prouvent que ces enfants, qui s'alimentent au supermarché, ont été sujets à une contamination interne (un aliment devient dangereux, s'il est ingéré). Jusqu'à présent seule l'exposition externe a été prise en compte par les autorités japonaises en fonction de la contamination des sols, pour définir les zones d'évacuation. L'ACRO estime, que la limite fixée par les autorités est trop élevée (20 millisieverts pour la première année, ce qui est 2 fois plus élevé que la limite française en cas d'accident) Cette limite s'applique, en temps normal, aux travailleurs du nucléaire qui ont droit, eux, à un suivi médical. Ces résultats d'analyse chez les enfants devraient, selon le laboratoire normand, inciter les autorités japonaises à mesurer systématiquement la contamination interne des habitants exposés à la radioactivité et de ceux qui vivent dans les zones contaminées, soumis à une contamination chronique.

Le Monde du 3 juillet 2011 et bulletin des adhérents de l'ACRO de Juillet 2011

Fleurissement urbain et biodiversité à Cherbourg-Octeville

Le 7 juillet dernier, le CAUE (Conseil architecture, urbanisme, environnement) de la Manche organisait une journée destinée aux professionnels du fleurissement urbain de l'ensemble du département !

L'objectif était de mettre en valeur le travail de la ville de Cherbourg-Octeville, propriétaire de 2 « jardins remarquables » le jardin Emmanuel Liais et celui du château de Tourlaville et de 44 ha d'espaces naturels en ville.

Ce bel ensemble fait vivre l'ancienne tradition des jardiniers-marins découvreurs d'espèces lointaines et les techniques les plus actuelles de jardinage intégré : paillage, utilisation d'auxiliaires comme les coccinelles et les mésanges.

Le choix des vivaces a remplacé le fleurissement de prestige, réduit totalement les arrosages et l'usage des pesticides, et la ville a malgré cela conservé son label de 4fleurs.

L'organisation conduite par le CAUE avait pour but d'inciter un maximum de communes du département à faire de même !

C'était une représentation pour le Crepan douce à assumer...

Ainsi il ne faut jamais désespérer !
Anne-Marie Duchemin



Le Papillon, la Gentiane et la

Fourmi Ce n'est pas une fable de La Fontaine mais une histoire vraie dont la morale est à trouver par chacun. Petit papillon bleu, l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*) autrefois abondant dans les landes humides du Cotentin est en voie de disparition, à qui la faute ? L'Azuré pond ses œufs sur une fleur de Gentiane pneumonanthe, la gentiane pulmonaire, dont les jeunes chenilles s'alimentent. Les chenilles tombent à terre et sont prises en charge par des fourmis rouges (plusieurs espèces du genre *Myrmica*) qui les confondent avec leur couvain en raison de la ressemblance des sécrétions de phéromones. La descendance de l'Azuré trouve dans la fourmilière un gîte sécurisé et le couvert. Après l'hiver la métamorphose s'accomplit, les papillons quittent la fourmilière et volent dans la lande, un nouveau cycle est possible si toutes les conditions sont réunies, permettant les deux rencontres indispensables mais aléatoires. Or, la disparition progressive des landes entraîne une diminution des effectifs de la Gentiane. Moins d'œufs pondus sur la plante hôte, moins de papillons l'été suivant. Devenu rare, l'Azuré des mouillères est protégé au niveau national.

Afin de mieux connaître l'évolution de l'effectif dans les landes de Lessay, le CPIE du Cotentin organise un comptage des œufs déposés sur les gentianes, toute personne disponible peut y participer, en appelant le 0233463706

Cet exemple illustre les conséquences de la dégradation d'une zone humide sur la biodiversité, tout en attirant l'attention sur la complexité du vivant et la nécessité d'en avoir une connaissance scientifique afin de comprendre et limiter si possible les conséquences de ces perturbations.

Annick NOËL



Cruiser, toujours et encore

Le 7 juin dernier, suite à un avis favorable de l'ANSES- Agence Nationale de Sécurité Sanitaire- en date du 15 octobre 2010, le ministre de l'agriculture a autorisé l'utilisation du Cruiser en enrobage de semences du colza.



L'UNAF, principal syndicat apicole français et FNE, notre fédération nationale, ont déposé des recours en référé devant le Conseil d'Etat pour demander l'annulation de cette autorisation. Alors qu'il débattait encore avec l'UNAF de l'autorisation mais le 12 juillet dernier, le Conseil d'Etat s'est finalement déclaré incompétent pour cette autorisation colza et FNE s'est retourné vers le Tribunal Administratif pour une action sur le fond.

Pourquoi ce recours en référé de la part des défenseurs des abeilles : parce que le colza est la culture mellifère par excellence en zone de grande culture, parce qu'en 2011 les semenciers annoncent 600 000 ha semés avec du colza traité, parce que l'évaluation du risque présentée par l'avis de l'ANSES est totalement insuffisante et même inquiétante : l'exposition théorique des butineuses indique une exposition possible des butineuses à des doses supérieures à la dose considérée comme sans effet (près de 3 fois cette dose en 10 jours ce qui correspond au total à une dose supérieure à la dose létale 50 aigue) et, pour nous rassurer, des études pleins champs qui ne montrent pas d'effet, d'après les résumés des résultats fournis par Syngenta (car c'est bien toujours le demandeur qui fournit les études et leurs résultats !) sur des ruchers exposés à 2 ha de cette culture traitée pendant une durée

correspondant à peine à la floraison de ces 2 ha. Quelle signification peuvent avoir ces résultats plein champ par rapport aux surfaces de colza et aux durées de floraison auxquelles les ruches vont être réellement exposées.

Oui les abeilles sont malades avec de nombreuses raisons différentes d'être malades mais n'est-il pas, justement dans ce cadre-là, nécessaire d'être extrêmement rigoureux dans l'évaluation du risque des pesticides ? C'est ce que j'ai dit devant le Conseil d'Etat, les représentants du ministère, les avocats de Syngenta, des semenciers et autres organisations agricoles ? Sans réponse malheureusement donc.

Une dernière raison d'enrager sur ce sujet : les 2/3 environ de la production française de colza sont utilisés pour faire des agrocarburants, et de plus cette production est qualifiée de durable ! Connaissez-vous la publicité « Toutlepouvoirdesfleurs.com » de Sofiprotéol dont le patron n'est autre que le patron actuel de la FNSEA ? Il fallait oser, à faire se retourner ou entrer précocement tous les gentils hippies dans leur tombe !

Claudine Joly, présidente du CREPAN, administratrice FNE



Rappels

Escapades Nature du CREPAN

pour voyants et aveugles :

- **samedi 10 septembre**, la laisse de mer au bout des doigts, 14h30 à Luc sur Mer devant l'office du tourisme

- **samedi 8 octobre**, Promenade botanique tactile à la Colline aux oiseaux,

14h à Caen devant l'entrée du parc

Le CREPAN sera présent

- à la Foire de Caen du 16 au 26 septembre

- à la Fête de la Science: les 15 et 16 octobre

Réservez le 28 janvier 2012 pour participer au congrès de France Nature Environnement à Montreuil, ouvert à tous